

M. Maillart-Dumesle à Pierre Poivre
A l'Isle de France, le 21 juin 1775

Au fonds Pusy La Fayette
Un document des archives personnelles de Pierre Poivre

Ce 21 juin 1775, succédant aux sieurs Besnard puis Provost, Jean-Nicolas Céré prenait la direction du jardin du roi à l'Isle de France, le domaine de Monplaisir. C'est l'occasion pour Maillart de régler ses comptes avec Poivre, de se plaindre de son attitude à son égard. Maillart qui ne croit pas au succès des plantations d'épices à l'Isle de France, s'appesantit sur le sujet.

=====
Au Port-Louis Isle de France le 21 juin 1775

Le Ministre, Monsieur, a écrit le 28 septembre 1774 une lettre commune à M. le Ch. de Ternay et moi au sujet des plants d'épicerie qui sont au jardin de Monplaisir. Il nous dit entre autres choses : « Des personnes instruites et dignes de foi m'ont assuré que ce jardin était fort négligé ». Vous connaissez sans doute, Monsieur, ces personnes instruites et dignes de foi, et vous pouvez les priser ce qu'elles valent.

Vous avez copie de l'ordre que j'ai donné à M. Provost, vous avez le procès-verbal qui constate que je lui ai remis le Jardin en très bel ordre et en très bon état le 30 septembre 1774, le Ministre en a une expédition, ainsi que de la lettre que je vous ai écrite au sujet de votre mémoire intitulé *Etat dans lequel j'ai remis la colonie à mon successeur*. Calculez d'après cela ce que je suis et ce que je pense.

Je suis fâché pour vous, Monsieur, cela vous donne l'air d'avoir voulu insinuer que vous aviez rendu à l'Etat (sauf ce qui en pourra résulter) le signalé service de cette introduction d'épicerie, et que, doutant du succès, vous avez voulu prévenir qu'il manquerait par ma faute, par mon indifférence et par mon ignorance. Vous y êtes enfin pris, convenez-en, et j'ai barres sur vous ; car assurément voilà la question du jardin bien éclairée ; il est en meilleur état et en meilleur ordre que quand vous me l'avez confié. Mais le reste de ce qui composait votre administration, comment l'avez-vous laissée ? Vous avez osé encore, malgré cela, avancer à des ministres du Roi que vous aviez laissé la colonie en bon état et bien approvisionnée. En vérité, Monsieur, l'opinion publique vous a bien payé de cette témérité.

Rien ne vous arrête, vous dites ou faites dire à votre avocat dans un mémoire intitulé *Examen de l'administration de MM. Desroches et Poivre*, que vous avez laissé ici seulement 1200 mille livres de dettes envers le Roi que mon successeur, ajoutez-vous, fera facilement rentrer en un ou deux ans au plus tard. Tout mot porte. La somme est articulée *facilement en un ou deux ans au plus tard*. Rien de plus positif.

Sans faire de longs mémoires, je réponds par des états des débiteurs par lettres alphabétiques. La 1^{ère} colonne montre ce qui était dû par chacun d'eux à mon arrivée ; la 2^e ce qu'ils ont payé depuis ; la 3^e ce qu'ils restent devoir. Vous ne parlez, ou votre avocat pour vous, que d'une espèce de débiteurs. Il y en avait trois qui n'avaient aucun compte réglé, aucune soumission de payer, aucun contrat passé, aucun terme pris.

Les trois espèces de débiteurs sont :

- 1°. Ceux qui doivent pour avances faites du Trésor en argent.
- 2°. Ceux qui doivent pour munitions et marchandises à eux avancées des magasins du Roi
- 3°. Ceux qui doivent à la Compagnie, au lieu et place de laquelle le Roi est aujourd'hui.

Il a fallu débrouiller tout cela. Vous convenez comme une ressource prochaine les 1200 mille livres de dettes que vous dites avoir laissées, tandis que ces dettes, bien autrement fortes et nombreuses, m'ont causé le plus grand embarras et le plus pénible travail. D'abord parce que rien de pire et de plus

désagréable que de faire compte des débiteurs. Ensuite parce que très réellement ces comptes ont entraîné des débats longs et multiples, et la chose n'est pas difficile à croire.

Enfin voici où j'en suis de ce travail que je continue et dont j'ai fait part au Ministre par des bordereaux très exacts.

Un premier état des débiteurs qui ont fait des contrats d'hypothèques pour assurer le capital dû au Roi, monte à 676,318 £ - 13 s - 11 d

Un deuxième état des débiteurs de cette espèce monte à 227,024 £

Un premier état des débiteurs qui ont fait leurs soumissions, soit parce que la somme due par chacun ne vaut pas la peine de faire un contrat, ou qui ont toujours fourni cette sûreté en attendant que le contrat soit passé, monte à 494,322 £ - 4 s - 3 d

Un deuxième état de ces mêmes débiteurs monte à 12,615 £

Total 1,410,279 £ - 18 s - 2 d

Un premier état des jugements par moi rendus contre les débiteurs envers la Compagnie [des Indes] monte à 1,930,510 £ - 15 s - 5 d

Un deuxième de pareils jugements monte à 415,429 £ - 15 s

A Bourbon, mon représentant en a rendu contre les débiteurs de cette espèce dans cette colonie pour 928,053 £ - 12 s - 3 d

Total 3,273,994 £ - 2 s - 8 d

Total qui n'est point l'environ de 120,000 livres, ci **4,684,274 £ - 0 s - 10 d**

Et ne croyez pas que ce soit là tout ; il en reste encore beaucoup et chaque jour le total augmente et augmentera considérablement, et des états suivants instruiront le Ministre à fond sur cela.

Les contrats d'hypothèques, les soumissions des débiteurs, le tout fait après débats de leurs comptes, les jugements que j'ai rendus contre les débiteurs de la Compagnie et contradictoirement, sont des pièces au soutien de ma réponse. Que pourrez-vous opposer ?

Ce sera avec pareilles pièces que je prouverai que outre les 4,684,274 £ 10 s, il reste encore au-moins autant à liquider et à faire rentrer. On jugera par là combien votre assertion s'éloigne du vrai calcul ... *faire rentrer facilement toutes les dettes en un ou deux ans au plus tard* ... Je n'imagine pas que quelqu'un le croit possible. La rentrée des prétendues seules 1200 mille livres n'aurait pas été praticable. J'aurais anéanti le pays et écrasé les habitants en voulant le tenter, et même l'aurais-je tenté sans succès. J'ai donné des termes de 4, 5, 7, 10 et même 15 ans, et certainement si le Roi est payé de tout à ces échéances, ce sera un événement plus heureux que je ne m'en flatte.

M. Céré, celui auquel sont confiés aujourd'hui les plants d'épiceries, d'après l'ordre que vous en avez fait donner par le Ministre le 28 septembre 1774, redevait à lui seul, compte arrêté en octobre 1773, 73,418 livres 19 sols 10 deniers. Je lui ai donné 15 ans pour payer sur le pied de 5000 livres par an, et l'appoint de 418 livres 19 sols et 10 deniers pour la dernière année, le tout sans intérêts. Il payera sans doute, comme il s'y est engagé et comme il a fait le premier terme échu. Mais si je ne lui eusse donné que un ou deux ans *au plus tard*, demandez-lui comment il aurait satisfait. Il est des autres comme de lui, un peu plus, un peu moins, et vous le savez tout aussi bien que moi.

Vous avez donc affecté de ne parler que des débiteurs au Trésor, et encore avez-vous très mal calculé le montant de leur débit. Vous avez négligé de parler des débiteurs au magasin du Roi et de ceux envers la Compagnie, et vous semblez me donner pour ressource dans mon service, ce qui au contraire m'a causé beaucoup de peine, de désagréments et d'embarras, et qui cause beaucoup de perte au Roi. Car, dans le nombre des débiteurs, il y en a à qui ces avances ont très mal profité, et qui par conséquent sont fort peu en état de rendre. Tout le monde en conviendra, Monsieur, en général. D'ailleurs vous n'avez fait que des mécontents, celui qui a eu, trouve n'avoir pas eu assez, celui qui n'a pas eu, comme vous jugez bien, n'est pas content.

Je conviens que ce n'est pas vous qui avez ordonné les avances faites par la Compagnie, mais au-moins deviez-vous je crois, en régler les comptes, les débattre, les juger et faire connaître aux habitants leur véritable situation. Vous objecterez en vain que l'arrêt du Conseil qui vous a établi juge de ces

affaires n'était arrivé dans l'île qu'en papier, pas en original, vous n'avez pas pu juger. Je réponds que je n'ai eu, comme vous, que pareille pièce, c'est-à-dire celle que j'ai trouvée ici, que malgré cela le Conseil, prudent et sage, sans s'écarter de la loi qui concerne les enregistrements, a, sur ce que je lui ai observé, reçu en dépôt à son greffe cet arrêt en papier, soutenu de la lettre du Ministre qui en faisait l'envoi. Cette formalité a suffi pour assurer à mes jugements leurs effets, et pour prévenir tout conflit de juridiction, en sorte que j'ai, nonobstant un manque de forme stricte, suppléé par là à ce qui y manquait, et j'ai toujours arrangé le fonds. Les moyens que j'ai employés étaient-ils donc hors de votre pouvoir ?

Quant à l'état dans lequel je laisserai la colonie, je ne ferai point de Mémoire, je ne dirai du mal de personne, et rien de moi. La colonie parlera. Je n'ai que le mérite d'avoir fait de mon mieux, tout franchement, sans tromper personne, accordant quand je le pouvais, refusant quand j'y étais forcé et n'ayant fait que mon devoir tranquillement et en paix. J'ai été pour cela même récompensé.

Quand vous voudrez, et que je serai en France, nous traiterons de la colonie en général, et de votre administration en particulier. Je serai muni de détails et de pièces probantes, ce ne sont pas des mots qu'il faut dans des affaires de cette importance.

Croyez-moi, Monsieur, à force d'être fin on cesse de l'être. La vraie finesse est de n'en point avoir. La franchise, la droiture, le doute prudent et méthodique sont des bases inébranlables. Sans cela, tôt ou tard, l'homme est démasqué, et tel qui croit avoir fait des dupes, l'est lui-même.

A en imposer aux ministres du Roi, encore faudrait-il le faire sur des objets sujets à discussion, et ne pas choisir ceux auxquels le fait seul répond. Convenez que c'est une maladresse. La méchanceté jointe à l'adresse causerait de trop grands maux. Je crois que la providence dans cette occasion, s'est opposée à une alliance aussi funeste chez ceux qui ont trahi la vérité la plus évidente.

Si l'ouragan et le coup de vent qui ont ravagé ces îles depuis mon arrivée eussent détruits (comme cela était très possible) les plants d'épicerie, j'étais sans ressource, quoique très innocent, vous n'auriez pas manqué de dire que deux ouragans qui ont eu lieu sous votre administration, n'avaient point anéanti (grâce à vos soins) ces plantes, tandis que le hasard seul, ou très à peu près lui seul, les a conservés soit dans vos mains, soit dans les miennes. Convenez, Monsieur, de l'injustice des ressources que vous vous ménagez et que j'ai bien fait de tout prévoir. D'abord en me privant d'habiter Monplaisir, ensuite en confiant à M. Provost le soin de ces plantes aussitôt qu'il a été de retour dans cette colonie le 17 septembre 1774 et en constatant par un procès-verbal signé de lui l'état des choses. Le procès-verbal est du 30 septembre 1774, et c'est le 28 septembre même année que le Ministre induit en erreur, nous écrit que des personnes instruites et dignes de foi ont assuré que le jardin est fort négligé. Heureuse rencontre... d'époques, Monsieur ! à 5000 lieues de distance, l'un avançait que tout allait mal, l'autre prouvait que tout allait pour le mieux, il est bien singulier qu'il faille qu'un administrateur de bonne foi, servant pour le mieux et dont le hasard a secondé la bonne volonté, se voit exposé à détromper les ministres dans un fait qui a pour témoin toute une colonie, et que les preuves, [illisible] en chemin, ils fussent éclairés lorsqu'on reçut dans cette colonie, celle de l'erreur dans laquelle on a osé les induire.

Ce n'est pas pour moi que je me plains, je suis assez vengé par le fait même et par la honte qui en résulte pour ceux qui ont occasionné ce qui y a pu donner lieu. Mais je suis fâché de voir qu'un bon administrateur qui ne connaîtrait pas les personnes comme je les connais, se serait contenté de bien faire et de faire le bien, et ne se serait pas (et surtout à temps) ménagé des preuves nécessaires, les croyant inutiles, se serait trouvé fort embarrassé. Cette réflexion seule m'afflige.

Calculez, Monsieur, tout cela. Je vous fais tous ces détails, parce que j'en ai le droit vis-à-vis de vous qui auriez dû, vis-à-vis de moi, tenir une toute autre marche. Vous pouviez douter, cela est permis, et même très sage, mais il fallait vous éclaircir, vous adresser à des gens vrais et impartiaux. M. de Ternay m'a dit vous avoir écrit, il y a 18 mois, qu'il avait passé lui-même à Monplaisir, et qu'il avait trouvé le jardin en bon état. Ou vous avez reçu cette lettre ou non ! Dans le premier cas, que veut dire votre manœuvre ? Dans le second, il fallait l'attendre. Ce Gouverneur vous avait promis de vous informer de l'état du jardin, je vous avais promis d'en avoir soin, et nous sommes l'un et l'autre gens d'honneur et de parole. Cette considération méritait-elle d'établir plutôt un doute, que d'en imposer aussi grossièrement et aussi maladroitement à des ministres du Roi.

Vous m'aviez par votre Mémoire du 18 octobre 1772, conseillé de donner l'inspection du jardin à M. Céré. Je n'en ai rien fait : 1°. Parce que M. Céré a des systèmes, et qu'il n'en faut pas pour la culture des plants d'épiceries. Il ne faut que du soin, de la surveillance, de l'attention et sens commun. Je n'ai jamais mis que cela. 2°. Parce qu'il a grand nombre de parents mariés qui tous ont une foule d'enfants, et qu'étant habitant tout voisin du jardin, j'ai craint les promenades fréquentes et indiscrètes des femmes et des enfants. 3°. Parce qu'il avait un très grand compte à régler avec le Roi auquel il doit beaucoup (grâce à vous), que cette inspection lui aurait donné des prétentions, et l'aurait porté à croire qu'il me ferait par là la loi pour ce qu'il doit. 4°. Enfin parce que la chose roulant sur moi, c'est le moins qu'en répondant, je l'établisse à ma manière. D'ailleurs M. Besnard [Jacques-Gaspard], chevalier de St Louis et habitant voisin de Monplaisir, que j'avais prié de s'en charger et qui l'a fait par amitié pour moi, ne doit rien, est très riche, et n'a besoin ni de grâces ni d'argent, et ce qu'il y a de mieux, c'est qu'il est porteur d'une lettre de vous du 30 octobre 1767 dont je vous envoie copie, et par laquelle vous reconnaissez ses talents et son intelligence en fait d'agriculture. L'un et l'autre sont encore mieux prouvés par les remises abondantes de grains qu'il a faites au Roi depuis mon arrivée, bien différent en tout cela de M. Céré qui, au moment où l'ordre arrive de lui confier le Jardin du Roi, est en procès contre Sa Majesté, lui dispute même la propriété d'une partie de ce jardin et des terres dépendantes de l'habitation de Monplaisir. Cette circonstance est toute particulière, vous savez Monsieur, que de votre temps les habitants des Pamplemousses prétendirent que la savane qui entoure l'église leur appartenait. Ils se fondent sur un ancien titre d'après lequel ils disent que M. de La Bourdonnais a laissé cette savane pour commune des bestiaux et pour y bâtir des cases pour les habitants auxquels il serait marqué des terrains. Vous avez toujours persisté à regarder la demande des habitants comme non fondée, mais vous n'avez pas fait décider la question, et quand vous êtes parti, vous vous êtes contenté de faire des réponses par écrit à une demande écrite. J'espérais que la demande des habitants n'aurait pas de suite, mais comme dans le fait vous étiez juge et partie, loin de se rendre à vos raisons, ils sont revenus à la charge après votre départ, et pour enfin terminer et ne pas laisser à mon successeur des débats continuels à soutenir, je suis convenu de faire décider la question par les tribunaux. En conséquence les habitants assemblés ont nommé trois représentants pour suivre ce procès de leur part, et M. Céré a accepté la proposition qu'on lui a faite d'en être un, en sorte que M. Céré est en procès contre le Roi, et prétend par conséquent enlever à Sa Majesté une partie de son terrain, et une partie même des jardins : la prétention va jusque là, et cette partie contient le plus grand nombre des plants d'épiceries, M. Céré se trouvant aujourd'hui en être l'inspecteur. Convenez, Monsieur, qu'il joue par événement deux rôles bien singuliers. Vous n'avez pas non plus calculé cet incident. Si par événement le Roi perd son procès, il aura nécessairement son recours sur vous qui êtes le vendeur de cette habitation que j'ai achetée de vous pour Sa Majesté.

Piqué de ce que je n'avais pas suivi votre avis, vous avez travaillé à obtenir l'ordre du Ministre pour faire confier ce jardin aux soins de M. Céré auquel vous voulez encore faire donner l'air de se faire prier, et vous avez cru par là m'attirer un désagrément en faisant ordonner par le Ministre ce que je n'avais pas cru devoir faire d'après votre avis, parce que vous n'êtes pas infailible, quoique vous en puissiez croire. Prenez-vous garde que si M. Céré eut reçu de moi le jardin j'avais l'air de l'avoir pour juge, et que cela eut été très indécent. Mais vous ne vous attendiez pas que ce désagrément passerait loin de moi, et que vous connaissant, j'avais eu grand soin, à l'arrivée de M. Provost (homme que vous avez choisi vous-même pour le charger de l'introduction de ces épiceries) de lui donner par écrit l'inspection de ces plants qu'il a reconnus en bon état par procès-verbal du 30 septembre 1774, ainsi que le jardin en total dans le plus bel ordre. La lettre du Ministre du 28 septembre même année, n'arrive que le 6 mai 1775, et le coup conséquemment frappe votre homme de confiance seul. Le Ministre et vous avez reçu par l'*Iris* et le *Gracieux* réponse valable au moyen de la copie de l'ordre donné par moi à M. Provost et expédition du procès-verbal et de mes lettres qui accompagnent ces pièces. Tout cela, Monsieur, n'était pas dans vos calculs parce que vous me connaissez mal, mais entrainé dans les miens parce que je vous connais à merveille, et que dès les premiers moments que je vous ai vu, j'ai parfaitement remarqué que vous vous prépariez à vous faire beaucoup valoir aux dépens de qui il appartiendrait, et que je pourrais bien avoir la préférence que vous avez voulu me donner, mais contre laquelle, à telle fin que de raison, je me suis ménagé les ressources convenables pour n'être point votre dupe. Aussi ne le suis-je point du tout. C'est une vérité dont je vous prie d'être bien persuadé.

Dans cette occasion, Monsieur, vous rencontrez deux chefs de la colonie unis et uniformes dans les comptes qu'ils rendent de leur administration. Je conviens qu'il y a là de quoi vous surprendre, vous qui n'avez pu bien vivre avec aucun de vos collègues. Vous avez cru peut-être qu'il y aurait contradiction dans les comptes que nous rendrions de l'état du jardin de Monplaisir. C'était encore une ressource pour vous mais elle vous échappe.

Les ministres sont bien à plaindre, Monsieur, d'être ainsi exposés à de faux rapports. Parmi les hommes, les uns voient mal et rapportent comme ils ont vu et sont de bonne foi, les autres, conduits par quelque intérêt personnel, déguisent la vérité qu'ils connaissent, ils sont les uns et les autres également dangereux. Les derniers seuls sont coupables, mais de leurs rapports résultent également des erreurs très funestes à l'Etat.

Je joins ici expédition d'une revue des plants d'épicerie faite le 8 mai par M. Provost. Une autre expédition du procès-verbal de la remise qu'il en a faite à M. Céré, et du certificat du 1^{er} médecin du Roi.

Que résulte-t-il enfin de toutes ces pièces et du procès-verbal du 30 septembre 1774 ? Le voici.

1°. Que j'ai remis à M. Provost, y compris ce que j'ai payé [*sic*] à Cayenne, 14 muscadiers de plus et 10 géofliers de moins que vous ne m'en aviez laissés. C'est donc 4 plants d'épicerie de plus que j'ai laissés en total.

2°. Que M. Provost remet à M. Céré 10 muscadiers et un géoflier de moins. C'est donc 11 plants de moins en total qu'il remet. La suite nous fera voir ce que remettra M. Céré, et ce que cela produira d'après ses systèmes. Quant à moi, je suis fort éloigné d'en espérer les méroïables [*sic*] produits que vous annoncez, et de penser aussi que les changements que vous occasionnez produiront un bon effet. Quand les choses vont bien, je crois dangereux d'y toucher, même sous prétexte de les faire aller mieux. N'importe, il faut attendre et voir d'abord si ces plants produiront, ensuite la qualité et la quantité.

Comme je suis de bon compte, je dois vous donner les raisons qui font que j'ai remis à M. Provost plus de muscadiers, et moins de géofliers que vous ne m'en aviez laissés. C'est, je crois, que vous aviez mal compté les muscadiers, car je ne puis croire que sous mon inspection il en soit cru 14 de plus. Vous voyez que je ne cherche pas à me faire valoir.

Quant aux géofliers de moins, ils sont morts parce que très certainement ils étaient dans un endroit très marécageux. C'est vous qui les y aviez placés. L'eau les gagnait au point qu'enfin je pris sur moi de tirer de là le reste, et je l'ai fait placer ailleurs où il a réussi, sans quoi tous ceux qui étaient dans cet endroit périssaient. Avouez qu'il m'a fallu du courage pour hasarder cette transplantation. Je l'ai faite pour le bien, elle a réussi, cela est heureux. Car autrement vous n'auriez pas manqué de dire qu'ils me devaient leur mort.

Vous avez, Monsieur, fort humilié M. Provost, en lui faisant enlever l'inspection du jardin de Monplaisir. Il paraissait devoir rester l'inspecteur naturel de ces plants d'épicerie. C'est lui qui par vos ordres les est allé chercher ; c'est lui de qui vous avez fait, d'après cela, tant d'éloges ; c'est lui qui a eu 200 mille livres de gratification, 1500 livres de pension, la commission de commissaire de la Marine d'emblée, 43 Noirs du Roi à très bas prix, c'est-à-dire à 300 livres pièce, et beaucoup de terrains en concession. C'est donc à lui que vous supposiez des connaissances ; c'est à lui qu'il en fallut croire de très étendues, puisqu'on les a si bien payées. C'est lui enfin qui a vu les épicerie sur pied dans le pays qui produit les bonnes. Quand à M. Besnard, il ne perd à cela que la peine et les embarras que lui donnaient les soins qu'il prenait à ma prière, par amitié seule pour moi et très gratuitement. M. Céré, à lui supposer tout ce qui vous plaira, n'a pas vu, ne peut par conséquent juger par comparaison. D'un autre côté, (ou je me trompe fort), M. Céré sera exigeant, il aura des prétentions, il demandera des grâces, il sollicitera ou fera solliciter les chefs de la colonie et les ministres. On aura de la peine à le contenter, tandis que dans l'état des choses, on était décidément à l'abri de ces inconvénients et tout allait on ne peut pas mieux. Ainsi par le changement que vous occasionnez, vous risquez de faire retomber sur vous les événements futurs. Car enfin si les plants meurent dans les mains de M. Céré, M. Provost aura beau jeu, et quant à moi, partant d'ici, et les ayant laissés en bon état, qu'aurez-vous à me dire puisque je les aurai remis dès le 30 septembre 1774 à M. Provost, et remis sur procès-verbal authentique. La fin de tout ceci sera singulière à voir. Nous

entendrons les raisons que chacun alléguera. Tout le monde voudra avoir raison, vous le premier. La galerie politique, et moi de rire, car quel autre rôle voulez-vous que je joue alors en voyant pareille comédie.

Je souhaite assurément de tout mon cœur et de bien bonne foi que la chose réussisse, je ne le crois pas à vous parler franchement, mais très véritablement je le désire. J'ai agi en conséquence et comme si je croyais au succès très certainement. Je ne dois pas être supposé vouloir le mal pour le mal, aucun intérêt ne peut m'y pousser. Au contraire, puisque si gloire il y a, j'en aurai la petite part d'avoir soigné ces plants depuis octobre 1772 jusqu'au 30 septembre 1774. J'en tiens quitte malgré cela et pour peu qu'on me la dispute, je ne [me] plaindrai pas.

Il est temps de finir, Monsieur, en vous apprenant que suivant l'état dressé à votre départ en octobre 1772, M. Céré avait eu 500 noix muscades, dont 55 levées et 100 germées. De ces 155 levées ou germées, il ne lui reste en juin 1775 que 29 muscadiers, c'est donc 126 qui lui sont morts. Il avait à cette dite époque d'octobre 1772, six géroflers dont trois poussaient à merveille ; l'article est signé de lui en marge de l'état. Il en signe un en juin 1775 par lequel il n'avait plus que deux géroflers, c'est donc quatre qui lui sont morts de ceux qui poussaient à merveille en octobre 1772.

Cette perte est sans doute l'effet du hasard ou de la nature plus forte que tout. Celle que M. Provost a essuyée de onze plants d'épiceries du jardin du Roi depuis le 30 septembre 1774 que je l'en ai chargé, jusqu'au 21 juin 1775 qu'il l'a remis à M. Céré, provenait aussi, à ce que je crois, des mêmes causes. J'ai été plus favorablement traité depuis octobre 1772 jusqu'au 30 septembre 1774. C'est-à-dire la nature ou le hasard ont mieux secondé les soins que M. Besnard a bien voulu donner au jardin du Roi par amitié pour moi, et le coup d'œil que j'y ai donné de temps à autre. Pour cela je ne prétends à aucune célébrité.

Encore un mot, Monsieur, une lettre de M. [S...g], ancien consul du Roi de Suède, résidant à [M...], en date du 23 novembre 1774, à son fils, négociant à l'Isle de France, annonce (et je n'en suis pas surpris parce que je connais le sol et le climat de cette île) que les plants d'épiceries que j'ai envoyés à Cayenne à la fin de 1772 y sont en fleurs et végètent à merveille. Il donne cet avis d'après le rapport de M. Rousseau de Cayenne arrivé à Nantes pour rétablir sa santé. Vous avez blâmé dans un de vos mémoires du 12 septembre 1773 l'envoi de ces plantes à Cayenne, quoique ordonné dans le temps par le Ministre, à vous d'abord qui, sans doute d'après vos idées politiques, n'exécuta pas cet ordre, ou qui ne le fit pas faute d'occasion ou de moyens, ou comme il vous plaira de dire et il m'importe peu. Pour moi, j'ai obéi après votre départ à cet ordre que vous avez reçu, et je l'ai fait.

[Une dernière page illisible : cliché flou, sauf à déchiffrer la fin :]

Il ne me reste qu'à vous informer que j'ai adressé copie de cette lettre au Ministre.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

[signé] Maillart Dumesle

* * *